



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Aide au TMC, Jazz sous les pommiers

Question orale n° 58

Texte de la question

M. Grégory Galbadon appelle l'attention de Mme la ministre de la culture sur le festival Jazz sous les pommiers et plus particulièrement à propos du théâtre municipal de Coutances, le TMC. Le festival Jazz sous les pommiers se tient chaque année depuis 1982. Sa programmation est éclectique allant du Jazz aux musiques électroniques ainsi qu'aux spectacles de rue. Au programme, toujours des grands noms et des découvertes, des artistes internationaux et des figures locales. La saison du théâtre municipal de Coutances et le festival Jazz sous les pommiers sont portés par une seule et même association : le Comité coutançais d'action culturelle, le CCAC. Il croise deux déclinaisons artistiques : celle de la saison du théâtre et celle du festival. Elles ont des objectifs communs : résidences d'artistes, découverte de nouveaux talents, soutien à la création, recherche de nouveaux publics, éducation artistique, soutien aux pratiques en amateurs et aux artistes en région. Au-delà de la ponctualité de la manifestation Jazz sous les pommiers, le TMC s'emploie à faire vivre la culture dans ce territoire en présentant toute l'année une programmation en direction de la jeunesse. Il propose des spectacles pour tous les niveaux de classes : de la maternelle au lycée. Au moment du développement de la nouvelle communauté de communes « Coutances, Mer et Bocage », il voit sa capacité d'accueil des jeunes scolaires diminuer. Le TMC vient d'accéder au dispositif Scène conventionnée d'intérêt national, mention « Art, enfance et jeunesse ». Les habitants en sont très fiers. Il est ainsi soutenu par le ministère de la culture, à travers la DRAC Normandie mais aussi par la ville, la communauté Coutances Mer et Bocage, le département et la région. Fort de son succès, mais aussi de ses nouveaux engagements le TMC souhaite avoir les moyens de maintenir la qualité de son travail et son volume actuel. Il s'agirait de consolider les postes des personnes qui y travaillent, d'accroître la capacité d'accueil en jeune public et de renforcer leurs moyens de soutien à la création. Dans une ville de 9 000 habitants, un bassin de vie de 50 000 personnes, il est rare de trouver une structure comme le CCAC qui porte une saison d'envergure régionale et un festival de dimension internationale. Il l'interroge donc sur la pérennité du nouveau dispositif "Scène conventionnée d'intérêt national", sur les moyens que les DRAC alloueront au titre de ce dispositif, qu'il sait moins sécurisant qu'une labellisation. Il l'interroge finalement sur le devenir de cette belle initiative de plus de 30 ans pour faire vivre le théâtre, la culture et le jazz dans la Manche.

Texte de la réponse

THÉÂTRE MUNICIPAL DE COUTANCES

M. le président. La parole est à M. Grégory Galbadon, pour exposer sa question, n° 58, relative au théâtre municipal de Coutances.

M. Grégory Galbadon. Monsieur le président, madame la ministre, chers collègues, je souhaite vous interroger, madame la ministre, sur le festival « Jazz sous les pommiers » et plus particulièrement le théâtre municipal de Coutances, le TMC. « Jazz sous les pommiers » se tient chaque année depuis 1982. Avec plus de 100 000 spectateurs accueillis, il est le troisième festival français et le moins cher pour la billetterie. Sa programmation est éclectique, allant du jazz aux musiques électroniques ainsi qu'aux spectacles de rue. Au programme, toujours des grands noms et des découvertes, des artistes internationaux et des figures locales. Le Comité

coutançais d'action culturelle, le CCAC, est la structure porteuse du TMC et du festival « Jazz sous les pommiers ». Il croise deux déclinaisons artistiques aux objectifs communs : résidences d'artistes, découverte de nouveaux talents, soutien à la création, recherche de nouveaux publics, éducation artistique, soutien aux pratiques en amateur et aux artistes en région.

Au-delà de la manifestation ponctuelle « Jazz sous les pommiers », le TMC s'emploie à faire vivre la culture dans notre territoire en présentant toute l'année une programmation en direction de la jeunesse. Il propose des spectacles pour tous les niveaux de classes, de la maternelle au lycée. Au moment du développement de la nouvelle communauté de communes Coutances, mer et bocage, il voit sa capacité d'accueil du public scolaire diminuer. Le TMC vient d'accéder au dispositif « scène conventionnée d'intérêt national », mention « Art, enfance et jeunesse ». Nous en sommes très fiers. Il est ainsi soutenu par le ministère de la culture, à travers la DRAC Normandie, mais aussi par la ville, la communauté Coutances, mer et bocage, le département et la région.

Fort de son succès, mais aussi de ses nouveaux engagements, le TMC souhaite avoir les moyens de maintenir la qualité de son travail et son volume actuel. Il s'agirait de consolider les postes des personnes qui y travaillent, d'accroître la capacité d'accueil du jeune public et de renforcer les moyens de soutien à la création. Dans une ville de 9 000 habitants et un bassin de vie de plus de 50 000 personnes, il est rare de trouver une structure comme le CCAC qui porte une saison d'envergure régionale et un festival de dimension internationale. Je vous interroge donc, madame la ministre, sur la pérennité du nouveau dispositif « scène conventionnée d'intérêt national », moins sécurisant qu'une labellisation, et sur les moyens que les DRAC alloueront à ce titre. Quel avenir réserve-t-on à cette belle initiative de plus de trente ans, qui fait vivre le théâtre, la culture et le jazz dans la Manche ?

M. le président. La parole est à Mme la ministre de la culture.

Mme Françoise Nyssen, ministre de la culture. Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, monsieur Galbadon, vous m'interrogez sur le soutien que le ministère de la culture entend apporter au théâtre municipal de Coutances et au festival « Jazz sous les pommiers », devenu incontournable dans le monde du jazz pour la qualité de sa programmation et l'importance de son audience. Je vous en remercie, car cela m'offre l'occasion de saluer dans cette enceinte le travail remarquable de cette structure en particulier, scène conventionnée depuis 2003, mais aussi de toutes celles qui, comme elle, font naître sur nos territoires une vie culturelle de qualité et de proximité. En 2018, le ministère de la culture a confirmé son soutien financier au théâtre, dans le cadre des scènes conventionnées, devenues scènes conventionnées d'intérêt national, à hauteur de 55 000 euros.

À ce dispositif se sont ajoutées une subvention de 113 430 euros apportée au festival « Jazz sous les pommiers » et une autre de 12 500 euros en soutien à la résidence de la batteuse de jazz Anne Pacey dans le cadre du dispositif « compositeur associé » mis en place conjointement par le ministère de la culture et la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique, SACEM. Monsieur le député, mon ministère accorde et continuera à accorder toute l'importance qu'elle mérite à cette structure dont l'action, notamment à destination des jeunes publics, rejoint, vous le savez, la priorité que je me suis fixée : permettre à toutes et à tous, et surtout aux plus éloignés de la culture, de rencontrer les artistes et leurs œuvres.

M. le président. La parole est à M. Grégory Galbadon.

M. Grégory Galbadon. Je vous remercie de votre réponse, madame la ministre. Vous serez toujours bienvenue pour assister au festival « Jazz sous les pommiers ».

Données clés

Auteur : [M. Grégory Galbadon](#)

Circonscription : Manche (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 58

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : Culture

Ministère attributaire : Culture

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 décembre 2017](#)

Réponse publiée le : 20 décembre 2017, page 6810

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [12 décembre 2017](#)